

# BULLETIN 2021 MUNICIPAL

*JANVIER 2021*

---



## Editorial du Maire

Une année de crises : sanitaire bien sûr, mais aussi économique, sociale, sécuritaire et identitaire.

**2020 a aussi été l'année la plus chaude où il nous a fallu vivre au ralenti pour ne pas risquer de mourir aux urgences.**

N'est-ce pas ainsi que l'on pourrait résumer l'année écoulée et ce qu'a été notre vie ?

Nul devin, nul prophète, nul astrologue, prédicateur ou voyant de tout poil n'a rien prévu de tout cela.

Aujourd'hui encore, en ces temps troublés, qui pourrait dire ce que sera demain, après cette longue et étrange période? Toute prédiction serait bien risquée et je me garderai bien de vous promettre des réalisations municipales certaines pour 2021..D'autant plus que l'an dernier à cette heure je vous annonçais que: « 2020 verra l'arrivée de la fibre, un superbe récital de piano à l'église en avril, une super production théâtrale au fronton le 8 mai, le repas et le feu d'artifice traditionnels des fêtes du 15 août..»

Patatras !avec ce calendrier covidé sont partis en fumées tous ces bons moments dont on se réjouissait. La pandémie, tel un cataclysme nous a bel et bien fait basculer dans un autre monde masqué comme dans un triste carnaval où nous ne nous serrons plus les mains, où nous ne nous embrassons plus, où nous gardons nos distances et où nous nous méfions de tout et de rien ,où le quotidien de chacun est affecté aussi bien dans sa sphère privée que professionnelle.

Le 15 mars, juste avant le 1er confinement, et dans des conditions déjà difficiles ,vous nous avez renouvelé votre confiance en nous reconduisant dans nos fonctions avec une participation de plus de 70% qui vous honore et dont nous ne saurions trop vous remercier .Mais il a fallu attendre le 28 mai pour réunir le 1er Conseil Municipal afin d'élire le Maire, les Adjoints et former les commissions Depuis, le Conseil Municipal fait de son mieux pour gérer les affaires courantes, mener à bien les projets et veiller sur la population.

Le 1er déconfinement nous a laissé déconfits et depuis on continue à en voir de toutes les couleurs! De ce point de vue d'ailleurs, nul besoin d'attendre un vaccin car on a déjà été vaccinés!, mais on ne l'est pas contre l'imprévisible.

Dès lors, comment aborder 2021 à venir? Aujourd'hui encore, on est inquiet et l'on doute : on doute mais on espère car l'espoir fait vivre. En effet, si tout est plus compliqué, tout continue néanmoins, au ralenti certes, mais tout continue. La vie, le travail, l'économie même fragilisée, les transports même cahotiques. **On espère aussi, parce que toutes les crises accélèrent les innovations.** La prodigieuse capacité de l'intelligence humaine s'adapte et trouve toujours les moyens de surmonter les difficultés pour déboucher sur des progrès .Et puis, consolation dérisoire: notre champ lexical s'est enrichi d'occurrences nouvelles: hydroxychloroquine, cluster, pandémie, travail en distanciel ou en présentiel ...!!!

Souhaitons donc surtout que 2021 nous garde la santé et nous permette de cocher à nouveau des dates festives sur le calendrier. Souhaitons aussi que l'on puisse connaître à nouveau une vie normale, faite de rencontres retrouvées, de partages renouvelés et d'amour.

Au nom du Conseil Municipal, c'est tout le bonheur que je vous souhaite.

*Claude LACOUR*

## Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux

### RECEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS

Samedi 11 janvier 2020 le Conseil Municipal a invité les nouveaux habitants arrivés en 2019 à la traditionnelle présentation des vœux lors d'un vin d'honneur à la mairie.

L'institution de ce petit moment de convivialité permet de commencer l'année en souhaitant la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la commune en faisant amicalement plus ample connaissance.

C'est ainsi que nous avons pu rencontrer :

- ✓ M Alain LARRUE du 15 rue de Rimbéré (ex maison de M.et Mme Marru)
- ✓ M.et Mme Jean ESTEVAN du 4 rue de l'Arrecq de Cassou (ex maison de M.Salgado)
- ✓ M Nicolas IVENS et Mme Alysson SOUBELET du 6 rue de l'Arrecq de Cassou (ex maison de M Mme Dratz)
- ✓ M Terence NOTTIN et Mme Séverine CONSTANTI du 1 rue de Rimbéré (ex maison de M.Hervé PALAS)
- ✓ M. Quentin LACOTTE et Mme Mélanie LEROY (nouvelle maison du 1 Impasse de la gare)
- ✓ M. François MATA (excusé ce jour-là) du 88 rue de la Carrère (ex maison de M.POMES et Mme ALLEGRET)



Hélas, en ce début d'année 2021, la situation ne nous permet pas de maintenir ce rendez-vous amical pour souhaiter la bienvenue à M.et Mme LAPLAIGE et leurs enfants qui arrivent de Martinique au 221 rue du Bourguet (ex moulin de M.LE CLOUERE).

## DES NOUVELLES DE NOTRE ECOLE

L'école de notre village fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal de la Vallée de Josbaig, géré par la CCHB.

**L'équipe enseignante compte 7 professeures des écoles réparties sur 5 écoles :**

**Ecole de Geüs (CE2/CM1) : Madame Paola COUCHINAVE**

Ecole de Géronce (CM1/CM2) : Madame Florence CAMET-LASSALLE à 3/4 temps et Madame Emilie BONNEVIALLE à 1/4 temps

Ecole d'Orin (GS/CP) : Madame Valérie LAPUYADE

Ecole de Préchacq-Josbaig (CP/CE1) : Madame Sandrine GASTEREGUY

Ecole de Saint Goin : Madame Maryline GABASTON Directrice (classe MS/GS)

Madame Brigitte CHAMBRIER (classe TPS/PS/MS)

ECOLLES	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
St Goin	2 (+6 en janv)	16	17	12						47 (51 en janv)
Orin				9	13					22
Préchacq					4	19				23
<b>Geüs</b>							<b>13</b>	<b>7</b>		<b>20</b>
Géronce								10	13	23
TOTAL	2 (6 en janv)	16	17	21	17	19	13	17	13	135 (139 en janv)

Les services académiques ont accordé la possibilité d'accueillir des jeunes en mission de service civique dans les écoles. Les postes sont pourvus dans les 5 écoles. A Geüs, c'est Alexandra ARISTEGUY qui accompagne l'enseignante au quotidien.

**Représentants des parents d'élèves pour l'école de Geüs :** Madame Gaëlle GOURSAUD (titulaire) et Madame Christelle PALAS (suppléante).

**L'obligation scolaire commence dès l'âge de 3 ans.** Les **inscriptions** se font sur présentation du livret de famille et d'un certificat médical attestant des vaccinations réglementaires, **auprès du secrétariat de la mairie de résidence** ou, si pas de domiciliation dans une des communes du RPI, dans la mairie de la commune dans laquelle se trouve l'école. Un imprimé d'inscription est ensuite délivré par la CCHB puis enregistré par le Directeur de l'école.

Les effectifs sont stables depuis plusieurs années, mais il est important de rappeler la possible « menace » de suppression d'1 poste, comme il en a été question l'an dernier au vu du départ de 20 élèves de CM2 en 6°. L'équilibre reste donc fragile. Nous savons tous l'importance du maintien de notre école pour la vie du village, mobilisons-nous pour que notre territoire rural soit attractif avec tous les services et équipements nécessaires.

D'autant que les services périphériques sont nombreux dans la Vallée : le transport scolaire du matin et du soir qui dessert toutes les communes de la Vallée (dont Aren) est géré par la Région (payant, sur inscription sur le site internet transports.nouvelle-aquitaine.fr). Le transport du midi qui amène les enfants à la cantine à St Goin est géré par la CCHB (gratuit). Les services de restauration scolaire et de garderie dépendent de la CCHB. La garderie est ouverte le matin de 7h30 à 8h45 et le soir de 16h30 à 19h. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Josbaig basé à St Goin et géré par la CCHB, est ouvert tous les mercredis et une partie des vacances scolaires.

Les élèves du RPI bénéficient également du soutien et des actions de l'Association des Parents d'Elèves (APE) qui a pour mission de récolter des fonds pour financer les projets pédagogiques entrepris par les enseignantes.

Les horaires de l'école de Geüs sont : le matin 8h50-12h10 et l'après-midi 13h55-16h35.

Les projets pédagogiques sont limités cette année en raison du contexte sanitaire ; les enfants de Geüs ont pu participer au projet escalade en partenariat avec le Mur d'Oloron et l'APE qui a entièrement financé les 5 séances d'initiation. Dans le cadre du projet Diagnoform, en partenariat avec la CCHB, l'ARS, l'APE et des bénévoles du FCO Athlétisme, toutes les classes du RPI ont participé à 3 séances d'activités athlétiques afin de travailler la coordination et l'agilité. Elles ont eu lieu les lundis 28 septembre, 5 et 12 octobre. Les 5 séances de piscine et le spectacle vivant début décembre ont été annulés. Les classes de Géronce et Geüs devraient participer au prix Bouquin Malin organisé par la Médiathèque des gaves (à l'heure actuelle, on ne sait pas si ce prix littéraire jeunesse aura lieu ou pas). Par contre, en lien avec l'association Béarn Initiative Environnement un projet sur le tri des déchets devrait voir le jour 1<sup>er</sup> trimestre 2021, avec une visite de l'incinérateur et de l'usine de tri et des interventions en classe.

Celui qui n'a pas annulé sa prestation cette année et qui a pu être accueilli le vendredi 18 décembre, masqué et dans le respect du protocole sanitaire, c'est le Père Noël ! Il a distribué dans toutes les classes du RPI des cadeaux et le goûter de Noël, accompagné de ses assistantes de l'APE.

L'équipe du Conseil Municipal tenait à remercier chaleureusement les élèves de Geüs et leur enseignante Paola, qui ont pris l'initiative d'offrir des boîtes cadeaux avec à l'intérieur objets et cartes de vœux confectionnés par leurs petites mains, aux anciens du village de plus de 70 ans. Le Conseil Municipal les a distribuées avec quelques gourmandises pour adoucir cette fin d'année, le samedi 19 décembre.



## **2020 DEVAIT ETRE L'ANNEE DE LA FIBRE = CE SERA 2021**

L'objectif du Président de la République de doter tout le territoire national a été relayé au niveau du département. Le Conseil Départemental s'est engagé dans un vaste chantier de création d'un réseau de communication à très haut débit pour l'ensemble des Pyrénées Atlantiques afin de rendre 100 % du territoire éligible à la fibre optique en 2023.

Concrètement, la Fibre permet d'accéder aux services internet, télévision en haute qualité dans des conditions optimales. Les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément.

Notre commune a été choisie pour implanter un Nœud de Raccordement Optique (NRO), qui doit desservir une quinzaine d'autres communes, d'Aren à Moumour, de Dognen à Verdets, puisqu'il y a une capacité de 3000 Branchements.



Installation du NRO à GEUS le 1er Octobre 2020. Ce NRO sera ensuite relié à des armoires de rues appelées SRO (Sous répartiteur Optique), qui seront raccordées aux prises optiques des clients. Vous serez bien-sûr informés de l'avancement du déploiement.

Des réunions publiques seront organisées lorsque la commercialisation débutera. Vous pouvez également trouver des informations sur [www.lafibre64.fr](http://www.lafibre64.fr).

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Le secteur entre le canal du Moulin et le Pont du Joos, qui n'avait pas bénéficié de l'enfouissement en 2016 devrait voir disparaître cette année les quelques poteaux et fils disgracieux qui font encore de la résistance à l'esthétique. L'entreprise DLBTP s'y emploie avec France Télécom.

### **BUDGET PARTICIPATIF/AIRE DE JEUX ET DE LOISIRS INTERGENERATIONNELLE.**

La participation est bien dans l'air du temps...L'idée est d'essayer d'impliquer d'avantage les citoyens dans la vie de la cité, en leur offrant concrètement la possibilité de réaliser des projets subventionnés sur leur territoire.

Dans ce but, le Conseil Départemental a mis à disposition un budget d'1,5 million € qui a suscité l'enthousiasme et généré environ 400 projets.

Dans notre commune, Lucie Pinto, notre dynamique conseillère municipale nouvellement élue a proposé (à titre personnel et citoyen), la création d'une aire de jeux et de loisirs qui permettrait aux différentes générations de se rencontrer en un même lieu.

Le projet, d'un coût estimé de 50 000 € a recueilli le soutien du Conseil Municipal.

La seconde phase de cette démarche participative a été le vote citoyen dans tout le département, du 21 novembre au 4 janvier auquel vous avez été invités à participer et dont on attend le résultat.

Si ce projet est élu il devra être réalisé avant fin 2022.

## **URBANISME : Rappel**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est consultable en mairie, au Pôle urbanisme de la CCHB et sur le site <https://www.hautbearn.fr/vivre-habiter/urbanismehabitat/plui-de-josbaig.html>

Chaque zone est dotée d'un règlement spécifique.

**Nous vous rappelons que toute construction nouvelle, extension, modification de l'aspect extérieur de votre maison, tout abri de jardin (supérieur à 5 m<sup>2</sup>, même démontable), tout changement de destination (grange transformée en pièce à vivre par exemple), doit faire l'objet d'une déclaration en mairie afin d'obtenir une autorisation. Il en est de même pour toute piscine d'une surface supérieure à 10 m<sup>2</sup>, y compris démontable ou hors sol.**

Les formulaires de demandes sont téléchargeables sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), rubrique logement urbanisme. Les dossiers sont à déposer en mairie en deux exemplaires. Le service urbanisme de la CCHB est en charge de l'instruction.

## **RENOVATION DE LA MAIRIE**

Depuis plusieurs décennies, la réserve incendie du centre du village est inutilisable. Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) nous le rappelle régulièrement dans le cadre de La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

C'est en effet une obligation pour la commune d'assurer la Sécurité contre l'Incendie. Le centre du village, ce n'est pas seulement des habitations, c'est aussi des ERP (Établissements Recevant du Public : 1 hôtel restaurant, une école, une mairie, un logement..), pour lesquels la réglementation s'avère particulièrement stricte.

Nous ne pouvons donc pas continuer à prendre de tels risques qui engagent non seulement la commune mais la responsabilité personnelle des élus Maire et Adjointes en particulier.



*L'ancienne réserve démolie début juillet par l'entreprise Bordatto*

En 2019, le Conseil Municipal précédent a donc décidé de remplacer cette réserve défectueuse et disgracieuse (voir photo), par une réserve neuve et enterrée, permettant un petit réaménagement paysager en centre bourg et la création de quelques places de stationnement.

Le nouveau Conseil Municipal a pris la relève du projet pour le mener à son terme.  
La facture s'élève à 70 000 €, subventionnée à 50 % par :

- L'Etat : DETR 15 793 €
- La CCHB : Fonds de Concours 10 000 €
- Le FCTVA. 10362€
- Soit 36 155 €

En ce qui concerne la Mairie, Il n'était pas nécessaire d'y venir souvent pour connaître son état de vétusté. Les derniers travaux avaient été engagés il y a plus de 30 ans sous la mandature du Maire d'alors : Laurent Lafargouette .Un secrétariat avait été aménagé.

Depuis, l'ensemble a beaucoup vieilli et s'est dégradé (le plâtre des murs par exemple se délite ),mais surtout, ni la conception de la structure, ni l'aménagement mobilier, ni l'état des sanitaires et des installations électriques notamment ne sont conformes aux besoins de fonctionnalité, de sécurité et de réglementation qui sont exigées de nos jours pour répondre aux normes d'un bâtiment actuel moderne et connecté accueillant du public. Pas de WC visiteurs ni PMR, pas de séparation des flux Ecole/Mairie/Logement comme le demandent les dernières directives anti attentats...C'est à dire que les visiteurs mairie ne doivent plus traverser la cour de l'école par exemple.

En 2019 le Conseil Municipal précédent a donc décidé de procéder à des travaux pour un projet global de mises aux normes et de rénovation en même temps que le remplacement de la réserve incendie pour sécuriser l'ensemble et réaliser une petite extension qui pourra servir de salle de réunions publiques ou associatives par exemple, notre commune n'en possédant pas. Le nouveau Conseil Municipal a repris à son compte ce projet pour le mener à son terme.

Le budget de l'ensemble représente plus de 300 000 € mais il est subventionné à plus de 70% par l'Etat, la Région, le Département et la CCHB.

La Mairie n'est pas la maison du Maire ni des Élus: dans notre monde virtuel et de plus en plus déshumanisé c'est notre maison commune, le premier point de service de proximité. Le but est donc de mieux servir et sécuriser la population.



***Emplacement de la nouvelle  
salle du Conseil  
Municipal/salle de réunions  
publiques et associatives***

## VUE DU PROJET 3 D

### AVANT TRAVAUX



### APRES TRAVAUX



## 1. Les masques de protections Covid-19 ne vont pas dans la collecte sélective !



Suite à une recrudescence de la présence de masques dans la collecte sélective (capots jaunes et sacs jaunes) et afin de protéger les agents de collectes et de tri, le Sictom de la Communauté de Commune du Haut-Béarn souhaite rappeler ce message important:

Mouchoirs, masques, gants usagés : jetez-les dans un sac fermé avant de le mettre aux ordures ménagères (sacs noirs) JAMAIS dans votre bac de tri. Attendez 24 heures avant de présenter à la collecte votre bac des ordures ménagères.

## 2. Prévention des déchets : ce qu'il faut savoir.



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets, d'éviter l'utilisation de produits dangereux et de diminuer leur nocivité.

Chaque habitant du Haut-Béarn produit **586 kg** de déchets par an. Comment réduire ces déchets ?

**A la maison :** Je composte mes déchets biodégradables de cuisine et de jardin ; Je donne mes livres, vêtements ou petits meubles en bon état ; Je répare mes appareils pour prolonger leur durée de vie ; J'achète d'occasion, j'emprunte ou je loue ; Je colle un « stop-pub » sur ma boîte aux lettres.

**Lors de mes achats :** Je choisis des produits durables et réparables ; Je réduis le gaspillage alimentaire en achetant la quantité juste et le bon produit ; Je favorise les produits locaux ou avec un logo environnemental ; Je préfère les appareils sans pile, sinon j'utilise des piles rechargeables ; Je choisis des produits avec moins d'emballages.

**Au travail :** J'utilise une tasse plutôt que des gobelets jetables ; J'imprime en recto-verso et je limite mes impressions.

**Ma démarche « Zéro déchet » :** Je prends mon cabas et mes contenants réutilisables pour mes courses ; Je pense aux produits au détail ou en vrac ; J'offre des cadeaux « dématérialisés » (places de cinéma, soins, activité, arbre à planter...).

## **Les déchèteries passent au badge!**

La Communauté de communes poursuit la mutation de ses déchèteries pour une expérience améliorée.

### **Un nouveau système de gestion d'accès**

Pour plus de facilité, plus de sûreté et plus de fluidité, les déchèteries du Haut-Béarn connaissent depuis plusieurs mois une transformation en profondeur : élargissement des heures d'ouverture et journée continue à Oloron Lanneretonne, vidéo protection et télésurveillance 7j/7 et 24h/24, signalétique des bennes par des panneaux... Dans la continuité, la Communauté de communes du Haut-Béarn a décidé d'équiper ses déchèteries d'un système de gestion d'accès des usagers. Ce contrôle d'accès répond à plusieurs objectifs :

- Limiter l'accès des déchèteries aux seuls usagers résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn ;
- Éviter la saturation du haut de quai pour un déchargement dans de meilleures conditions ;
- Améliorer le service rendu aux habitants du territoire intercommunal grâce à une bonne connaissance statistique de l'usage des déchèteries.

### **Comment ça marche ?**

Le contrôle d'accès sera effectif au 1er avril 2021. Dès le mois de février, les badges seront transmis aux communes qui proposeront une distribution en porte-à-porte ou lors de permanences en mairie. Pour les habitants d'Oloron-Sainte-Marie, le badge sera à récupérer lors des permanences qui se tiendront pendant les mois de février et mars, dans le bâtiment en face de la déchèterie d'Oloron Lanneretonne.

Cette carte vous servira à badger à l'entrée des huit déchèteries du territoire afin d'en avoir accès, aux horaires habituels d'ouverture. Elle sera à usage strictement personnel. Une seule carte par foyer sera délivrée, les propriétaires bailleurs devront la mettre à disposition de leurs locataires. En cas de perte, détérioration ou changement d'adresse, il faudra contacter le Sictom de la CCHB. Toute personne qui se présentera sans badge se verra refuser l'accès en déchèterie. Enfin, dans l'immédiat, aucune limitation du nombre d'accès n'est fixée au démarrage de la mise en place du contrôle d'accès par badge.

### **Agrandissement et déchargements facilités**

À Oloron, la déchèterie Lanneretonne, accueille un flux très important de véhicules (plus de 50 véhicules par heure constatés en période de pointe). Après l'acquisition d'un terrain voisin, la déchèterie s'étend et de nouveaux aménagements amélioreront le service : création de plateforme de dépôt des déchets verts et des gravats facilitant le déchargement (à même le sol!)

Cette possibilité de vidage des gravats et déchets verts au sol était très attendue des usagers qui déchargeaient difficilement le contenu de leurs remorques compte tenu de la présence obligatoire des barrières anti-chutes.

### **Réaménagement à Bedous aussi.**

La déchèterie de Bedous fait elle aussi l'objet d'aménagement pour améliorer le confort des usagers avec la création d'une plateforme de dépôt des déchets verts et des gravats à même le sol.

Enfin des solutions de réemploi sont à l'étude pour permettre de donner une deuxième vie aux objets apportés en déchèterie.

**Rappel : Si notre déchèterie n'est ouverte que le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 8h à 12h, vous pouvez utiliser les autres déchèteries ouvertes les autres jours.**

Un doute, une question ? Contactez le SICTOM au 05 59 39 55 10

## **ETAT CIVIL 2020 :**

### **Naissances :**

- Enzo de Marion POEY et Guillaume de Diego, le 17 novembre 2020

Le Conseil Municipal félicite les heureux parents et adressent ses vœux au nouveau-né.

### **Mariage :**



- Célian GALLET et Myriam THONNARD du TEMPLE le 11 juin 2020



- Hervé PALAS et Naoelle MHAMDI le 12 septembre 2020

Le Conseil Municipal félicite les heureux époux.

### **Décès :**

- Marie LABORDE née BOURDET le 3 décembre 2020.

Le Conseil Municipal présente ses condoléances à la famille.

## Communication municipale

A l'initiative de Lucie Pinto, notre nouvelle conseillère municipale, nous avons mis en place un adressage qui nous permet d'envoyer par mails des messages réguliers d'informations municipales. Nous maintenons néanmoins la publication de ce bulletin papier dans un format plus restreint en début d'année pour la présentation des vœux du Conseil.

Enfin, Émilie Ladeux, autre nouvelle Conseillère, s'occupe de la mise à jour du site informatique du village ([www.geus-oloron.fr](http://www.geus-oloron.fr)) en relation avec Sébastien Croquefer qui supervise la maintenance.

## Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi et Jeudi : 9 h/12 h (fermé au public sauf urgence)  
14 h/17 h

Téléphone : 05 59 88 00 50

Adresse mail : [geus-oloron@wanadoo.fr](mailto:geus-oloron@wanadoo.fr)

## Recensement, JDC et service national

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire. Renseignez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

## Carte d'identité/passeport, 1ère demande ou renouvellement :

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Dans les environs de Geus vous pouvez vous rendre à Accous, Oloron, Mourenx, Navarrenx, Pau, Orthez, Tardets. (Liste disponible sur le site de l'ANTS).

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Pour préparer votre demande et gagner du temps lors de son dépôt vous pouvez compléter une pré-demande en lien sur le site de l'ANTS

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la CNI est passée de 10 à 15 ans uniquement pour les personnes majeures. Néanmoins, certains pays y compris européens, n'acceptent pas la validité prolongée.

**Le renouvellement des CNI périmées après 10 ans de validité – ou en voie de l'être – est toutefois autorisé** dès lors que l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide. La preuve de ce voyage pourra être apportée par des moyens tels que titre de transport, réservation ou devis auprès d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur pour les personnes amenées à voyager à l'étranger.

**Carte d'identité de plus de 10 ans : Attention tous les pays ne l'acceptent pas, plus d'info sur le site du [Ministère des affaires étrangères](#) ou [Le Service Public](#)**



*meilleurs vœux*